



Valorisation Immobilière Personnalisée

Bureau de Conseils, Conception et Coordination pour tous vos travaux de Transformation

*un Partenaire
expérimenté et disponible
qui peut vous conseiller et
vous accompagner pendant
toutes les phases successives
aboutissant à la réussite
complète de tous vos travaux
de transformation*

www.vision-vip.be



SITUATION AVANT TRAVAUX



PROJET - ESQUISSE



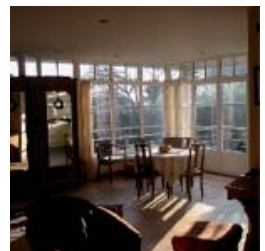
PROJET - MAQUETTE



CHANTIER



REALISATION EXTERIEURE



REALISATION INTERIEURE

E

Extension

T

Transformation

R

Rénovation

A

Abords

Notre Méthode d'Approche Globale :

Une 1^{ère} entrevue chez Vous :

Gratuite, et sans engagement de quiconque, elle doit nous permettre :

1. d'approcher de manière précise et complète la faisabilité de votre projet en vérifiant les compatibilités entre la situation existante, les diverses réglementations, votre budget, le délai de réalisation souhaité, vos besoins, vos souhaits...
2. de vous expliquer de façon détaillée la manière d'aborder l'étude d'un projet spécifique tel que le vôtre comme explicité dans notre document contractuel intitulé **R.A.C.E.**

et Après :

Pour autant que l'ensemble des paramètres de votre projet nous semblent réalistes et que vous soyez intéressés par notre méthode d'approche globale, la phase de recherche peut débuter après la signature de la convention relative à la mission **R.** de la **R.A.C.E.**



SITUATION AVANT TRAVAUX



PROJET - MAQUETTE



REALISATION EXTERIEURE



REALISATION INTERIEURE



Valorisation Immobilière Personnalisée

Bureau de Conseils, Conception et Coordination
pour tous travaux de Transformation

Quai du Roi Albert, 86/1ét. | B-4020 Liège
Tel. +32(0)4 344 89 60 | Fax +32(0)4 344 89 66

info@vision-vip.be | www.vision-vip.be

Convention relative à la mission **R**.

R : **Recherche = Conception et Estimation.**

Fixés dès le départ et de commun accord, les 4 premiers rendez-vous (R.V.) doivent nous permettre de :

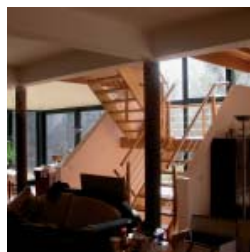
- RV 1.** relever la situation existante (prise des mesures et reportage photographique) ;
- RV 2.** confirmer l'intégralité de votre programme en tenant toujours compte d'(des) éventuelle(s) contrainte(s) réglementaire(s), de stabilité ou d'autre(s) nature(s) ;
- RV 3.** vous présenter la 1ère esquisse (croquis, perspective ou maquette) ;
- RV 4.** analyser les réflexions, remarques et suggestions que vous aurez émises sur la 1ère esquisse.



SITUATION AVANT TRAVAUX



REALISATION EXTERIEURE

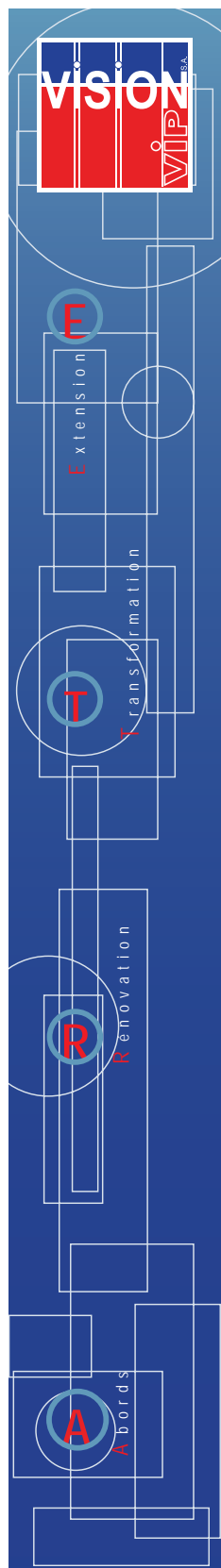


REALISATION INTERIEURE

Pour la suite, et afin de vous présenter l'(les) éventuelle(s) adaptation(s) et évolution(s) de votre projet et l'estimation de son coût, tous les rendez-vous suivants seront fixés au fur et à mesure et de commun accord.

A l'aboutissement de toutes les tâches relatives à la mission **R** de la convention **R.A.C.E.**, et afin de passer à la concrétisation définitive de votre projet, vous serez invités à signer une convention (*) et/ou un contrat (*) relatif(s) aux missions **A.C.E.**

(*) Si la législation relative aux travaux projetés impose l'intervention obligatoire d'un Architecte, vous serez amenés à signer avec lui un contrat de mission d'architecture relatif aux missions A. et E. Dans le cas contraire, et après avoir signé la convention A.C.E., VISION V.I.P. pourra prendre en charge l'entièreté de votre dossier.



Convention^(*) et/ou Contrat^(*) relatif(s) aux missions **A.C.E.**

(*) voir page précédente (3)

A. : Administration / Autorisation :

La signature de la convention avec VISION V.I.P. ou du contrat avec un Architecte est nécessaire pour :

1. constituer le dossier visant à obtenir les autorisations requises ;
2. établir le dossier d'exécution (plans, cahier des charges ou descriptif et métré) nécessaire au calcul du prix définitif permettant de signer le(s) contrat(s) d'entreprise(s).

C. : Coordination :

Elle consiste en un accompagnement et une aide de VISION V.I.P. à tous nos Clients pour :

1. les informer sur les démarches à accomplir dans le cadre d'octroi(s) de prime(s) éventuelle(s) ;
2. les guider dans les choix de tous les matériaux de finitions ;
3. les conseiller dans la désignation du (des) Entrepreneur(s) exécutant(s) qui sera entérinée par la (les) signature(s) du (des) contrat(s) d'entreprise(s).
4. les aider - quelques jours avant la réception des travaux - à vérifier les comptes et décomptes éventuels afin de pouvoir les approuver définitivement.

E. : Exécution :

Contrôle par VISION V.I.P. ou l'Architecte suivant le type de convention / contrat signé.



SITUATION AVANT TRAVAUX



PROJET - MAQUETTE



REALISATION EXTERIEURE

Coûts des missions assurées par VISION V.I.P. :

Mission **R.** : Forfait déterminé de commun accord sur base d'un tableau reprenant différents paramètres et payable à VISION V.I.P. après la présentation de la 1^{ère} esquisse, soit après le 3^{ème} R.V.

Missions **A.C.E.** ou **A.C.** :

- 1) sans intervention obligatoire d'un Architecte, le montant sera déterminé de commun accord lorsque la nature exacte des dossiers (autorisation et exécution) à constituer sera connue et que la mission précise aura été confirmée par le Client.
- 2) avec intervention obligatoire d'un Architecte inscrit à son Ordre Professionnel, le coût des missions **A.C.** sera de l'ordre de +/- 5% du montant des travaux à réaliser, diminué du montant payé pour la mission **R.**

PS : A titre purement informatif, l'ensemble du coût des missions **R.A.C.E.** pour la quasi totalité de nos dossiers dont le coût des travaux réalisés est supérieur à 80.000,00 €, est de l'ordre de 12 %.



E

Extension

T

Transformation

R

Rénovation

A

Liberts

Pour toute question, interrogation ou invitation
à vous rendre visite, n'hésitez pas à nous contacter



**Claude
GALLIN**

Architecte

GSM 0474/95.04.73

Tél 04/344.89.64



**Raphaëlle
PICARD**

Gestionnaire

GSM 0494/18.45.44

Tél 04/344.89.67



**André
PICARD**

Architecte

GSM 0475/84.96.26

Tél 04/344.89.69

ou à consulter notre site internet
www.vision-vip.be



SITUATION AVANT TRAVAUX



PROJET - MAQUETTE



REALISATION EXTERIEURE



REALISATION INTERIEURE



Valorisation Immobilière Personnalisée

Bureau de Conseils, Conception et Coordination
pour tous travaux de Transformation

Quai du Roi Albert, 86/1ét. | B-4020 Liège
Tel. +32(0)4 344 89 60 | Fax +32(0)4 344 89 66

info@vision-vip.be | www.vision-vip.be

31.10.2011